

Consultation nationale sur le mix énergétique (qui se termine le 18 janvier 2023)

[Consultation nationale en ligne sur le mix énergétique](https://concertation-strategie-energie-climat.gouv.fr/27-le-developpement-de-lhydroelectricite)

<https://concertation-strategie-energie-climat.gouv.fr/27-le-developpement-de-lhydroelectricite>

SOS Loire Vivante- ERN à répondu à la question 2.7 avec la réponse A « Se limiter à optimiser l'existant, car il n'apparaît pas opportun de développer de nouveaux projets ! »

Voici les proposition d'éléments pour argumenter la réponse A

Attention, ne pas faire du copier-coller mais adapter vos réponses en vous inspirant d'une ou partie de nos réponses

- Notre pays est largement équipé. Le potentiel résiduel d'hydroélectricité n'est que de quelques centaines de MégaWatts, tout au plus. Ainsi il faut faire en sorte que, sur les cours d'eau à enjeux soient superposées des zones qu'on pourrait qualifier de « **no go** », au sein desquelles il ne sera possible ni de construire de nouveaux ouvrages, ni d'installer de turbines hydroélectriques.
- Il est impératif d'améliorer les installations existantes. La modernisation des turbines et de toute la partie électromécanique des installations permettraient des gains importants de production, allant jusqu'à 30% pour certains équipements. De même, la technologie et l'état des connaissances permettent aujourd'hui de reconfigurer complètement des ouvrages afin d'assurer la continuité piscicole et sédimentaire. Optimiser l'existant et baisser les impacts sur les cours d'eau c'est faisable, plusieurs cas en France ont relevé les défis : La Romanche dans les Alpes, Poutès en Haute Loire.
- De plus il faut effacer les équipements qui ont une rentabilité économique faible et/ou un impact fort sur les milieux aquatiques. Il s'agit soit d'ouvrages identifiés comme stratégiques pour la biodiversité soit d'ouvrages mal conçus et arrivés en fin de concession ou d'autorisation. Il convient d'agir prioritairement sur les axes de circulation des poissons migrateurs et sur les cours d'eau où les déficits sédimentaires sont forts. Il faut prendre en compte le fait qu'il y a aujourd'hui souvent de meilleures options (éolien, solaire, biomasse) en termes de production d'électricité renouvelable.
- Il est faux de croire que les petites centrales hydroélectriques (inférieures à 2 000 MW) participeront au mix énergétique. En effet ces petites centrales représentent un peu plus de 80 % du parc hydroélectrique français en nombre mais moins de 10% en puissance et ce chiffre est porté à peine à 0,23% si on ne comptabilise que les installations sur les moulins (soit un peu plus de 1000 ouvrages !). Compte tenu des impact sur nos cours d'eau et de nos obligation envers la Directive cadre sur l'eau miser sur le développement des petites centrales hydroélectrique revient à permettre le saccage de nos rivières.

- Dans le contexte actuel de changement climatique et au vu des observations sur l'année 2022 qui d'après les experts deviendra la norme d'ici quelques décennies, la production d'hydroélectricité sur de petits cours d'eau est en baisse du fait de la baisse des débits dans nos rivières. Ajouter des contraintes supplémentaires sur nos rivières qui diminuerait la résilience de nos écosystèmes pour quelques kwh c'est défendre une vision court terme et des intérêts financiers privés.
- **L'eau constitue un « Patrimoine Commun de la Nation »** à protéger en grande priorité et que cette protection est de notre responsabilité collective, l'urgence est là. Viser une neutralité carbone ne peut pas se faire au détriment de la biodiversité des rivières, des services écosystémiques gratuits qu'elles rendent ni de la gestion cohérente de la ressource en eau. Ce gisement de solutions pour l'avenir ne peut pas être sacrifié au nom de l'hydroélectricité.